

Plan d'action pour
***Cytisus decumbens* (DURANDE) SPACH**
(Cytise rampant)

Jura vaudois et neuchâtelois

Cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud
Philippe Druart - expert cantonal du canton de Neuchâtel

1 Table des matières

1. Table des matières
2. Résumé
3. Introduction
4. Connaissances actuelles
 - 4.1 Distribution et écologie en général
5. Objectifs opérationnels
6. Stations et actions
7. Mesures complémentaires
8. Annexes

2. Résumé

Cytisus decumbens (le cytise rampant) n'existe en Suisse que dans le Jura vaudois et neuchâtelois. Ses populations ont subi depuis un siècle un recul très important et continu. Dans le canton de Neuchâtel, l'espèce ne se trouve plus que dans la vallée de la Brévine où elle croît en compagnie d'autres espèces très rares et menacées telles *Veronica austriaca* et *Veronica prostrata subsp. scheereri*. La survie des deux populations observées doit être assurée par la mise en place d'une exploitation agricole adaptée (pâturage tardif) et pour l'une d'elles par des mesures sylvicoles (remise en lumière). L'agrandissement des populations est prévue par accroissement naturel lié aux mesures agrisylvicole et en cas de faillite de cette méthode par renforcement des populations. La réintroduction de cette plante dans des stations connues de la littérature est prévue dans une troisième phase.

3. Introduction

Le cytise rampant est une plante très menacée en Suisse. Dans les *Fiches pratiques pour la conservation - Plantes à fleurs et fougères* (Käsermann & Moser, 1999), elle est classée parmi les espèces menacées d'extinction en Suisse (Catégorie **En** : endangered, selon les normes UICN) et en grand danger d'extinction dans le canton de Neuchâtel (Catégorie **CR** : critically endangered, selon les normes UICN). L'espèce est protégée au niveau du canton de Neuchâtel.

4. Connaissances actuelles

4.1 Distribution et écologie en général

Le cytise rampant est un élément médio-sud-est européen connu surtout des Balkans, du Jura (F, CH) et de l'Italie centrale (Toscane & Abruzzes). Vers l'ouest, quelques rares populations atteignent la région parisienne et les Pyrénées. Collinéen à montagnard, il croît depuis le niveau de la mer, 250 m dans la région doloise (F), jusqu'à 1600 m au Monténégro. Il affectionne les sols calcaires superficiels, souvent acides en surface. Il occupe des prairies maigres, des pâturages caillouteux, des talus de route, des pentes rocheuses arides et des lisières forestières. Les graines sont disséminées par les fourmis.

5. Objectifs opérationnels

Le but des mesures de protection proposées vise le maintien à long terme de l'espèce en Suisse. Dans un premier temps, l'arrêt de la réduction continue des populations et des effectifs de celles-ci devrait permettre de passer de la catégorie UICN CR (critically endangered) dans le canton de Neuchâtel à la catégorie EN (endangered).

Dans un deuxième temps, l'extension de ce plan d'action à l'ensemble des populations suisses (NE + VD), devrait permettre, avec plus de cinq stations (douze en fait, si toutes les stations de VD sont retrouvées) dont l'une au moins dépasse d'ores et déjà 250 individus matures, le passage de la catégorie UICN EN à la catégorie VU (vulnerable).

Dans un troisième temps, considérant que le nombre de populations a diminué d'un facteur supérieur à dix dans le canton et qu'il s'y trouve toujours des biotopes potentiels étendus, il pourrait être envisagé de réintroduire le cytise rampant dans certaines de ses anciennes stations. Seront choisies les stations les plus propices sur le plan écologique et bénéficiant d'un statut de protection communal ou cantonal.

6. Stations et actions

7. Mesures complémentaires

La problématique de la régénération naturelle en rapport avec la présence des fourmis du genre *Lasius* et des teumons sera étudiée avec l'aide de biologistes qualifiés. Après évaluation de la présence/absence et de la densité des teumons et des populations de fourmis cibles, leur réintroduction pourra être envisagée si besoin est.

8. Annexes